

Montmagny, le 30 août 2021

Aux parents de nos élèves du primaire et du secondaire

Liste des symptômes à surveiller en lien avec la COVID-19

En raison du retour à l'école nous souhaitons vous transmettre la liste des symptômes qui demeurent à surveiller en lien avec la prévention de la COVID-19 dans nos milieux.

Si votre enfant est âgé **de 4 ans ou 5 ans** et qu'il présente depuis moins de 24 heures un symptôme ou des symptômes parmi la liste suivante, il est recommandé de le garder à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Attendez 24 heures et réévaluez l'évolution de ses symptômes. Si les symptômes persistent, faites l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composez le 1 877 644-4545 pour savoir si votre enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.

Si votre enfant est âgé **de 6 ans et plus** et qu'il présente un ou des symptômes parmi la liste suivante, il est recommandé de le garder à la maison, d'éviter les contacts avec les autres personnes et de procéder à l'autoévaluation. Faites l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composez le 1 877 644-4545 pour savoir si votre enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.

Est-ce que votre enfant présente UN des symptômes suivants?

- 4-5 ans : Fièvre (température rectale de 38,5 °C (101,3 °F) et plus)
- 6 ans et plus : Fièvre (température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) et plus)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge

Est-ce que votre enfant présente DEUX des symptômes suivants?

- Maux de ventre
- Nausées (maux de cœur) ou vomissements
- Diarrhées
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête

Si votre enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19, la Santé publique vous transmettra à ce moment les directives à appliquer pour toute la famille en lien avec votre situation.

Si vous refusez de faire passer un test de dépistage à votre enfant alors que la Santé publique le recommande, votre enfant devra demeurer au moins 10 jours à la maison.

En vous souhaitant, chers parents, une bonne année scolaire 2021-2022.

La direction